

Son premier ouvrage fut la Tentation de Saint-Antoine, qui parut en 1884 dans le journal l'Artiste. Puis vint Madame Bovary, son plus grand succès, Salambo, l'Education sentimentale, et une comédie politique: le Candidat, représentée en 1874 au Vaudeville, où elle ne tint d'ailleurs l'affiche que fort peu de temps.

La représentation du Candidat se rattache indirectement à une autre œuvre dramatique de Flaubert, qui n'a jamais vu la scène, la Seve faible, écrite d'après un scénario laissé par son ami Louis Bouilhet. Reçue par Carvalho, alors directeur du Vaudeville, cette comédie devait porter sur l'affiche les deux noms de Bouilhet et de Flaubert, mais, à la suite de divers incidents, elle ne fut pas mise en répétitions, et Flaubert la remplaça plus tard par le Candidat.

La douleur de toute sa vie a d'ailleurs été de ne pas avoir réussi au théâtre. Aussi parlait-il avec une grande appréhension des directeurs et du public. Il révoltait le vrai sur la scène. Peut-être est-il venu trop tôt.

Il laisse une pièce inédite qu'il a écrite dans sa jeunesse avec son ami Bouilhet, le Curé à droite, pièce qu'il a présentée partout, même à Cluny.

Au physique, Flaubert représentait exactement un officier de cavalerie en retraite.

Pas de luxe, mais une grande propreté, surtout intime. Lui, qui devait mourir au sortant du bain, était toujours dans l'eau.

Très sanguin, il avait le teint fort rouge. Son œil bleu-clair regardait fixement. Il aimait à tirer en militaire sa moustache d'un blond café au lait, taillée en brosse.

Il avait des pantalons étranges, d'une circonférence très étroite au-dessus de la botte, et larges de deux pieds au sommet.

— Bah ! s'écria Flaubert, puisque je voulais vous laisser ma fortune, qu'est-ce que ça peut me faire de vous la donner un peu plus tôt, un peu plus tard ?

Et la catastrophe fut conjurée. XXX. (Rigoro).

Son Eminence le Cardinal Régier

A l'École Saint-Joseph de Lille

Son Eminence le Cardinal Régier, archevêque de Cambrai, a fait hier, dimanche, sa visite annuelle à l'École libre Saint-Joseph, dirigée par les Pères de la Compagnie de Jésus.

Après avoir célébré la Sainte-Messe et conféré le Sacrement de Confirmation à cinquante élèves, Son Eminence a reçu, en présence de tous les Pères du Collège et d'un grand nombre de parents, les compliments des élèves actuels et des anciens élèves de l'École.

En attendant qu'il temps meilleurs qui permettent la construction d'une grande salle de fêtes, c'est dans le vestibule du Collège qu'a eu lieu cette réception.

Le président de l'Académie de Philosophie a d'abord donné lecture d'une adresse latine élogiquement tournée.

Puis, le président de l'Association des anciens élèves a lu le discours suivant que nous sommes heureux de reproduire :

« Eminence,

« Vous avez permis que, chaque année, la congrégation des anciens élèves de l'école Saint-Joseph vous fût présentée, et s'associât à cette fête de collège, qui nous rappelle à tous les meilleurs souvenirs de notre enfance religieuse.

« Cette faveur nous est aujourd'hui plus précieuse que jamais.

« Au milieu des alarmes de notre pieux filial, il nous tardait de revoir, d'entendre, d'acclamer le Pontife dont la voix s'est élevée, dès la première heure, pour la défense de nos maîtres, promettant la perpétuité à leur œuvre, à leur douleur nouvelle une nouvelle part dans les consolations divines, à leur personne même un abri inviolable dans les plus sacrés de la pourpre qui le couvre. Ce que de telles paroles ont mis de courage au cœur des pères, il ne nous appartient pas de le redire ; mais c'est pour nous un besoin, un devoir de proclamer tout ce qu'elles ont mis de reconnaissance et de légitime fierté au cœur des enfants.

« C'est, d'ailleurs, avec la jeunesse catholique, la France elle-même qui semble applaudir aux magnanimes résolutions de l'épiscopat. Nous pouvons bien le dire, nous qui savons, pour les avoir vus longtemps et de près dans l'intimité de leur vie d'étude, de prière et de dévouement, ce que sont, ce que veulent, ce qu'ont donné et donné encore au pays les Religieux, chargés, par ceux qui les ignorent, de tant d'outrages et de calomnies. Il nous souvient toujours des leçons qui nous ont inspiré un ardent, un invincible amour pour l'Eglise et la France, pour cette France chrétienne et catholique, dont ils nous décrivait avec tant de cœur les origines, l'histoire, les destinées et les grands jours.

« De ces faits, nous et toutes les générations sorties de leurs collèges avons été unanimes témoins les plus autorisés. Et, si nos protestations ne peuvent encore se faire entendre dans les conseils du pays, nous avons du moins, pour confondre le mensonge, pour faire honneur devant Dieu et devant les hommes à ceux qui ont élevé notre jeunesse, le témoignage plus éloquent encore de notre vie. Pour nous, la conclusion des événements qui se déroulent sous nos yeux est qu'il faut travailler, de plus en plus, à nous faire chrétiens décidés et intrépides. Bon gré mal gré, par la dignité de notre tenue, par la fermeté de nos principes, l'entraîne et le désintéressement de notre zèle, et s'il plaît à Dieu de bénir nos efforts dans l'étude, par la supériorité de nos lumières, nous forcerons l'ennemi lui-même à confesser la salutaire influence du principe chrétien dans l'éducation, et en même temps le mérite incomparable de ceux qui l'ont persécuté parce qu'il est excellent à l'inculper.

« C'est à vous, Eminence, que nous confions ces résolutions, vous priant de les agréer, et vous supplions de compter sur nous, le jour où l'Eglise aurait besoin de sacrifices et de dévouement.

« Tous, tant que nous sommes, nous sommes prêts, et le nouvel encouragement que nous apporte ici votre présence nous aidera à rester, jusqu'au bout et quoi qu'il puisse advenir, dignes de l'auguste protection dont vous daignez couvrir les élèves et les maîtres de votre chère école Saint-Joseph.

« Sa ferme langage, Son Eminence a répondu en disant qu'elle agréait de tout

la première à lire le journal de Rochefort. Il est vrai qu'elle y remarquait ce qu'il y avait non pas contre elle, mais contre les autres.

En littérature, Flaubert était implacable. Il n'eût pas admis qu'on lui demandât conseil ou que l'on fit des concessions soit à un journal, soit aux spectateurs.

— On doit écrire comme on veut. Voilà tout, répétait-il souvent. Quand on me dit: Vous avez fait mauvais, je réponds: J'ai fait comme ça.

Sous l'Empire et jusqu'à la représentation du Candidat, il habitait, au Parc-Monceau, un très joli appartement situé au cinquième étage d'une maison princière, et qu'il avait rempli de souvenirs d'Afrique. On sait qu'il y avait fait un long voyage au temps où il préparait Salambo.

Depuis 1874, il demeurait au haut du faubourg Saint-Honoré, où un palier seulement le séparait de sa famille.

Flaubert était chevalier de la Légion d'honneur.

Né riche et ayant toujours été très économe, Flaubert avait gardé jusqu'en 1874 à peu près une trentaine de mille livres de rente.

A cette époque, se passa auprès de lui un fait qu'on nous pardonnera de citer.

Nous voulions prouver que le cœur du grand romancier était à la hauteur de son talent.

Chacun d'ailleurs sait à Beauville, où il allait dans le temps, et à Rouen, où il retournait chaque année, que Flaubert ne se mariait point uniquement pour laisser sa fortune à une de ses proches.

Un jour, il apprit que le mari de celle-ci, qui faisait d'immenses affaires, venait d'éprouver une si grande perte, qu'une catastrophe commerciale pouvait s'ensuivre.

— Bah ! s'écria Flaubert, puisque je voulais vous laisser ma fortune, qu'est-ce que ça peut me faire de vous la donner un peu plus tôt, un peu plus tard ?

Et la catastrophe fut conjurée. XXX. (Rigoro).

Son Eminence le Cardinal Régier

A l'École Saint-Joseph de Lille

Son Eminence le Cardinal Régier, archevêque de Cambrai, a fait hier, dimanche, sa visite annuelle à l'École libre Saint-Joseph, dirigée par les Pères de la Compagnie de Jésus.

Après avoir célébré la Sainte-Messe et conféré le Sacrement de Confirmation à cinquante élèves, Son Eminence a reçu, en présence de tous les Pères du Collège et d'un grand nombre de parents, les compliments des élèves actuels et des anciens élèves de l'École.

En attendant qu'il temps meilleurs qui permettent la construction d'une grande salle de fêtes, c'est dans le vestibule du Collège qu'a eu lieu cette réception.

Le président de l'Académie de Philosophie a d'abord donné lecture d'une adresse latine élogiquement tournée.

Puis, le président de l'Association des anciens élèves a lu le discours suivant que nous sommes heureux de reproduire :

« Eminence,

« Vous avez permis que, chaque année, la congrégation des anciens élèves de l'école Saint-Joseph vous fût présentée, et s'associât à cette fête de collège, qui nous rappelle à tous les meilleurs souvenirs de notre enfance religieuse.

« Cette faveur nous est aujourd'hui plus précieuse que jamais.

« Au milieu des alarmes de notre pieux filial, il nous tardait de revoir, d'entendre, d'acclamer le Pontife dont la voix s'est élevée, dès la première heure, pour la défense de nos maîtres, promettant la perpétuité à leur œuvre, à leur douleur nouvelle une nouvelle part dans les consolations divines, à leur personne même un abri inviolable dans les plus sacrés de la pourpre qui le couvre. Ce que de telles paroles ont mis de courage au cœur des pères, il ne nous appartient pas de le redire ; mais c'est pour nous un besoin, un devoir de proclamer tout ce qu'elles ont mis de reconnaissance et de légitime fierté au cœur des enfants.

« C'est, d'ailleurs, avec la jeunesse catholique, la France elle-même qui semble applaudir aux magnanimes résolutions de l'épiscopat. Nous pouvons bien le dire, nous qui savons, pour les avoir vus longtemps et de près dans l'intimité de leur vie d'étude, de prière et de dévouement, ce que sont, ce que veulent, ce qu'ont donné et donné encore au pays les Religieux, chargés, par ceux qui les ignorent, de tant d'outrages et de calomnies. Il nous souvient toujours des leçons qui nous ont inspiré un ardent, un invincible amour pour l'Eglise et la France, pour cette France chrétienne et catholique, dont ils nous décrivait avec tant de cœur les origines, l'histoire, les destinées et les grands jours.

« De ces faits, nous et toutes les générations sorties de leurs collèges avons été unanimes témoins les plus autorisés. Et, si nos protestations ne peuvent encore se faire entendre dans les conseils du pays, nous avons du moins, pour confondre le mensonge, pour faire honneur devant Dieu et devant les hommes à ceux qui ont élevé notre jeunesse, le témoignage plus éloquent encore de notre vie. Pour nous, la conclusion des événements qui se déroulent sous nos yeux est qu'il faut travailler, de plus en plus, à nous faire chrétiens décidés et intrépides. Bon gré mal gré, par la dignité de notre tenue, par la fermeté de nos principes, l'entraîne et le désintéressement de notre zèle, et s'il plaît à Dieu de bénir nos efforts dans l'étude, par la supériorité de nos lumières, nous forcerons l'ennemi lui-même à confesser la salutaire influence du principe chrétien dans l'éducation, et en même temps le mérite incomparable de ceux qui l'ont persécuté parce qu'il est excellent à l'inculper.

« C'est à vous, Eminence, que nous confions ces résolutions, vous priant de les agréer, et vous supplions de compter sur nous, le jour où l'Eglise aurait besoin de sacrifices et de dévouement.

« Tous, tant que nous sommes, nous sommes prêts, et le nouvel encouragement que nous apporte ici votre présence nous aidera à rester, jusqu'au bout et quoi qu'il puisse advenir, dignes de l'auguste protection dont vous daignez couvrir les élèves et les maîtres de votre chère école Saint-Joseph.

« Sa ferme langage, Son Eminence a répondu en disant qu'elle agréait de tout

les résolutions qui venaient de lui être exprimées, et en déclarant, aux applaudissements répétés de l'Assemblée, qu'en dépit de toutes les entraves, la rentrée à l'école Saint-Joseph aurait lieu le 1er octobre 1880 comme les années précédentes.

Cette proclamation du vénérable cardinal sera, nous n'en doutons pas, pleinement vérifiée par les faits.

Un chant de fête brillamment exécuté par les élèves du chœur, a couronné dignement cette réception qui empruntait aux circonstances un caractère tout spécial de solennité, et dont le souvenir restera fixé dans le mémoire et dans le cœur de tous ceux qui ont eu le bonheur d'en être les témoins.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

LES GRÈVES

Roubaix

Un millier d'ouvriers environ se trouvaient réunis, ce matin, à six heures, au Boulevard central, près du cirque.

Des délégués ont été envoyés aux patrons afin de connaître leur réponse aux dernières réclamations formulées, mais à cause de l'heure matinale, le plupart de ces démarches sont restées sans résultat. Les délégués ont décidé qu'ils se présenteraient de nouveau chez les patrons à huit heures.

C'est ce qu'ils ont fait, mais leurs négociations n'ont guère réussi.

Les grévistes se sont alors dirigés vers la Belgique. A neuf heures, ils étaient un millier environ au Ballon. A onze heures on n'en comptait plus que de vingt mille.

Nous l'avons dit hier, les grévistes se livrent à la contrebande sur une très-vaste échelle. Après s'être assurés par eux-mêmes que les magasins du Mont-à-leux et du Ballon ne contiennent plus de marchandises, ils se sont rendus dans des villages voisins où ils ont fait de nombreux achats. Ils sont rentrés à Roubaix vers midi, en bandes de mille à douze-cents hommes et femmes et se sont répandus dans la ville.

La réunion qui devait avoir lieu au point du Beau-Chêne et au cours de laquelle une hargne devait être adressée aux ouvriers n'a pas eu lieu.

Cette après-midi, des groupes assez nombreux ont stationné sur la Grande-Place et dans les différents quartiers de la ville. L'attitude des grévistes continue à être calme.

Voici le mouvement qui s'est produit dans différents établissements industriels :

FLAURE LÉONARD, DELMÉE ET C^e. — Reprise générale.

PEIGNAGE MÉCANIQUE AMÉDÉE PROUVOST ET C^e. — Tous les ouvriers sont rentrés. De nombreuses demandes d'emploi ont été adressées à ces messieurs, qui n'ont pu y satisfaire, le personnel étant au complet.

TESSAGE MÉCANIQUE ADOLPHE CATEAU. — Tous les métiers sont en marche depuis ce matin.

FLAURE TOULMOND-DESTOMBES. — Les rattachés qui avaient réintégré les ateliers ce matin se sont de nouveau mis en grève cette après-midi.

PEIGNAGE MÉCANIQUE VINCHON. — Douze ouvriers sont rentrés à une heure et demie. Le peignage sera repris demain matin, si tous les ouvriers ne réintègrent pas les ateliers. On profitera du chômage, qui durera plusieurs jours, pour faire exécuter des réparations à la machine.

TISSAGE MÉCANIQUE FRANÇOIS ROUSSEL. — Cinq ouvriers sont rentrés à une heure. On s'attend à ce que le mouvement de reprise s'accroisse.

TEINTURERIE MME VVE FOUREAU. — Trente ouvriers teinturiers se sont mis en grève ce matin.

FLAURE P. DELMÉE. — Tous les ouvriers ont repris le travail ce matin.

TEINTURERIE HANNART. — Il est permis d'espérer que la grève cessera demain matin.

FLAURE DE LAINE E. MOYART. — Tous les grévistes se sont remis à l'ouvrage.

TEINTURERIE QUIÉVREUX. — Quinze ouvriers sont rentrés. On croit que la reprise sera générale demain matin.

TESSAGE MÉCANIQUE LOUIS FLORIN. — Reprise partielle. 25 Ouvriers sur 53 travaillent depuis ce matin à huit heures et demie.

Si nous en croyons un renseignement que nous avons obtenu, on croit exact l'envoi de troupes au Ballon et au Mont-à-leux aurait été décidé par le gouvernement belge. En prévision de ces mesures, les grévistes ont, nous dit-on, se rendre cette après-midi à La Festeingre.

Les dernières nouvelles que nous recevons sur la grève nous apprennent que des tentatives de conciliation ont de nouveau eu lieu cette après-midi. Plusieurs seraient sur le point d'aboutir.

Croix

Si les grévistes ont cru que la grève qui s'est déclarée chez MM. Isaac Holden va se terminer.

L'avis suivant a été affiché à la porte du peignage :

Ouvriers des différents ateliers rentrent au complet, le travail reprendra à deux heures.

Des pourparlers ont eu lieu ce matin, MM. Holden ont engagé les ouvriers à cesser la grève, leur promettant des prix très rémunérateurs. Cette déclaration a été accueillie par le cri de : Vive M. Isaac.

Wasquehal

Aucun changement notable n'est survenu dans la grève qui s'est déclarée chez MM. Voigt et Cie et Hannart. Le chômage dure toujours.

Tourcoing

La situation n'a guère changé. Il y a reprise de travail dans fort peu d'établissements.

Le projet de tarif élaboré par les patrons soulève de nombreuses difficultés, et demande un certain temps pour être combiné d'une manière fructueuse. Il serait sage de la part des ouvriers de reprendre leur travail, en attendant de confiance l'ensemble des réformes qu'apportera certainement à leur situation le tarif proposé.

Hautmont

La plus grande tranquillité règne à Hautmont parmi les ouvriers marbriers et rien,

jusqu'à présent, ne fait présumer une suspension du travail.

Le nombre des grévistes est aujourd'hui d'environ 900 ; ils demandent une augmentation sur les salaires et ont présenté aux patrons un tarif général pour tous les ouvriers pendulaires de la région.

Judi à ce lieu, Gossouls, une réunion des patrons a eu lieu, mais elle n'a pas abouti.

Les ouvriers sont occupés à la chemise ou aux travaux des champs.

Ce n'est pas une grève proprement dite qui existe dans cette région, mais la cessation de tout travail spécial, jusqu'à ce que l'entente ait eu lieu sur une question de tarif.

L'honorable député de Tourcoing, M. D. Debuchy, a pris la parole dans la discussion du projet de loi, sur le tarif général des douanes (séance du 8 mai, à la Chambre des députés).

Nous extrayons du compte rendu du Journal officiel, les passages suivants :

M. Debuchy. Messieurs, avant que l'on passe au vote des droits proposés sur les coutils, je crois devoir demander à M. le rapporteur une courte explication.

Dans le rapport si remarquable qui a été fait sur les coutils, il nous a exposé que la commission et le Gouvernement étaient d'accord sur ce point, qu'il y avait lieu, à l'avenir, de calculer le droit d'entrée sur les toiles à raison du nombre de fils en chaîne et en trame contenus dans un espace de 5 millimètres carrés après division du total par 100.

Vous avez approuvé ces propositions qui étaient depuis longtemps réclamées par le commerce et l'industrie.

Mais si cette tarification se justifie à tous égards, il n'y a pas lieu de croire qu'elle comporte un nombre égal de fils en chaîne et en trame, il n'en est point de même pour le coutil qui lui, n'est point un tissu carré, mais qui au contraire, à raison des conditions de sa fabrication et des effets qu'il s'agit de produire, doit avoir une chaîne dominante.

La commission a fait de ces questions une étude trop attentive et trop approfondie pour ne pas avoir tenu compte de la différence existant entre les deux sortes de tissus ; aussi M. le rapporteur n'a-t-il point étendu au coutil, dans le projet de tarif qu'il vous a soumis, l'innovation proposée pour la toile ; néanmoins, j'estime qu'une déclaration explicite de M. le rapporteur serait utile en rendant impossible toute équivoque sur le sens et la portée du vote que nous allons émettre.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Méline, rapporteur. Je commence par répondre à M. Debuchy avant d'expliquer à la Chambre la différence qui sépare la loi de la commission sur les chiffres des filatures.

M. Debuchy demande que le calcul des fils pour l'estimation du coutil se fasse sur la chaîne seulement comme par le passé. Vous venez de le décider sur la proposition du Gouvernement et malgré la résistance de la commission, ce qui concerne le lingé damassé ; je crois donc que l'honorable M. Debuchy peut être parfaitement rassuré sur ce point ; il n'y a aucune raison de plus, pour le coutil, de maintenir les chiffres des fils en chaîne comme on l'a fait jusqu'à présent.

Vous savez, en effet, messieurs, qu'à l'heure qu'il est, l'industrie des coutils, aux termes des traités de 1860, jouit de deux tarifs, l'un proportionnel à la valeur qui est de 16 p. 100, et un tarif spécifique. L'importateur a donc le choix entre ces deux tarifs.

Pour le tarif spécifique, le calcul des fils se fait sur la chaîne et sur la trame, et je ne vois aucune raison de le changer si la Chambre accepte les propositions de la commission.

Mais ces propositions diffèrent sur un point essentiel de celles du Gouvernement. Nous rencontrons ici la même difficulté qui se présentait tout à l'heure pour les toiles de literie.

Le Gouvernement propose un droit unique de 12 fr. pour les coutils, et un droit de 20 fr. pour les coutils destinés aux pantalons d'ouvriers. Ces coutils, qui valent 9 fr. 35 le mètre, jouissent d'un droit de 12 fr., d'une protection de 33 p. 100 ; il est évident que cela est excessif ; à l'inverse, les coutils fins, qui sont un genre de fabrication très important, se trouvent absolument sacrifiés avec cette tarification de 12 fr.

Or, si on trouve que ce droit est excessif pour les coutils communs, pour les coutils destinés aux pantalons d'ouvriers, ces coutils, qui valent 9 fr. 35 le mètre, jouissent d'un droit de 12 fr., d'une protection de 33 p. 100 ; il est évident que cela est excessif ; à l'inverse, les coutils fins, qui sont un genre de fabrication très important, se trouvent absolument sacrifiés avec cette tarification de 12 fr.

Le résultat, en effet, du rapprochement établi entre la valeur des produits de ce genre et le droit lui-même qu'ils paient, ces articles n'auraient que 24 centimes au mètre, tandis qu'aujourd'hui ils en ont 30. Les articles de ce genre sont sacrifiés. C'est ce qui a amené la commission à proposer deux tarifs.

Il y a une erreur d'impression dans le tableau de la commission qui nous convient de rectifier. On y a inscrit : 110 et 160 ; c'est un erreur ; il faut lire : 90 et 160.

Le dédoublement proposé aurait pour effet d'abaisser le droit pour les coutils communs et de le relever pour les coutils fins. Si vous venez les deux catégories que nous venons de proposer, vous aurez donc satisfaction à tous les intérêts ; si vous refusez, vous aurez grevé outre mesure les articles qui servent à la fabrication des vêtements destinés aux ouvriers, et vous aurez dévalorisé le prix des coutils fins. (Très bien sur divers bancs).

Les votes des sénateurs du Nord se sont répartis de la façon suivante dans le scrutin de dimanche pour l'adoption de l'amendement de M. Chesnelong à l'article 1er de la proposition de loi tendant à abroger la loi du 18 novembre 1814 relative à l'interdiction du travail pendant les dimanches et jours de fêtes religieuses reconnues par la loi :

Ont voté pour : MM. Kolb-Bernard, Pajot, Thery et Wallon.

Les autres sénateurs ont voté contre l'amendement qui n'a pas été adopté.

Dans le scrutin sur l'article 1er de la générale proposition, MM. Corne, Dutilleul, général Faidherbe, Massiet du Brest, comte Roger, Merlin, Testelin ont voté pour ; MM. Kolb-Bernard, Pajot, Thery et Wallon ont voté contre.

Les députés du Nord ont ainsi voté dans le scrutin sur les catégories de fils proposés par la commission des douanes.

Ont voté pour : MM. Brème, Girier, Debuchy, Girard, Giroud, baron de la Grange, Pélissier, de Marcq, Masure, Plichon, des Rotours, Scrépel, Tellez-Béthune, Trystram.

Les autres députés ont voté contre la proposition, qui n'a pas été adoptée.

On lit dans les journaux de Lille :

« M. Debuchy, maire de Tourcoing ; Desrumont, conseiller général ; Dervaux, conseiller municipal ; le pasteur Lebrat, de Roubaix ; Léon Dacrocq, conseiller d'arrondissement, ont été désignés par M. le préfet du Nord pour composer la commission d'enquête administrative qui doit siéger le 11 mai prochain à la mairie de Tourcoing, pour examiner les faits de violation de sépulture exercés dans le cimetière protes-

tant, ensuite de l'incorporation d'une partie du terrain affecté à ce cimetière, dans l'établissement de patronage y adhérent. »

M. Plichon, député du Nord, a été désigné, samedi, par le 4^e bureau pour faire partie de la commission chargée de l'examen des propositions de loi portant prorogation des encouragements accordés aux grandes pêches maritimes.

M. Girard a été nommé par le 8^e bureau, membre de la commission chargée de l'examen de la proposition de loi de MM. Rameau, Journault et Albert Joly, ayant pour objet l'abrogation de l'article 15 du décret du 23 prairial an XII, relatif aux cimetières.

Les 7^e et 10^e bureaux ont aussi nommé MM. Girard et Trystram membres de la commission chargée de l'examen des propositions de loi de MM. Reyneau et Gilliot ; de M. Alfred Girard et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'assurer le secret du vote dans tous les scrutins publics.

Le 8^e bureau (formation du mois d'octobre 1878) a nommé M. Trystram, député du Nord, membre de la commission chargée de l'examen du projet de loi portant : 1^o incorporation de Nyens, chemins d'intérêt local dans le réseau d'intérêt général ; 2^o approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie du chemin de fer du Nord, en remplacement de M. Gabetta, président de la Chambre des députés.

Le 8^e bureau (même formation) a nommé membre de la même commission M. Légrand (Pierre), député du Nord, en remplacement de M. Wilens, secrétaire d'Etat au ministère des finances.

M. Pajot, sénateur du Nord, a déposé : 1^o cinq pétitions de 148 habitants de Tourcoing (Nord) ; 2^o une pétition de 11 habitants de Hersin (Nord) ; 3^o une pétition de 233 habitants de Bourzier et de Cambrai (Nord).

M. Thery a déposé quatre-vingt-quatorze pétitions de 1,470 habitants des communes de Bauvin, Emmerin, Halluin, Haubourdin, Lannoy, Lille, Linselles, Rèmesques, Quénoy-sur-Duëlle, Roubaix, Santes, Wavrin (Nord).

L'enquête commencée à propos de la découverte qui a été faite vendredi dernier du cadavre d'un enfant nouveau-né, se poursuit activement. L'autopsie pratiquée par M. le docteur Bayart a établi que l'enfant était né viable et à terme.

Un marchand de lait a trouvé ce matin, dans un jardin situé dans le quartier de Basse-Masure un paquet contenant le fœtus d'un enfant du sexe masculin. Il l'a déposé au commissariat du premier arrondissement. Une enquête est ouverte.

Un terrible accident est arrivé ce matin dans la rue du Grand-Chemin. Un cultivateur, M. Duthoit, est tombé d'une voiture qu'il conduisait et a eu le corps écrasé par une des roues du véhicule. La mort a été presqu'instantanée.

On lit dans la Gazette de Tourcoing :

La bénédiction de l'église du Sacré-Cœur, de Tourcoing, s'est faite hier avec le cérémonial d'usage. A quatre heures, le cortège officiel et le clergé sont sortis de l'église St-Christophe, pour se rendre au nouvel édifice. Partout sur le passage, se pressait une multitude sympathique très-nombreuse.

Toutes les maisons des rues où le cortège devait passer étaient pavées avec des fleurs de l'église ; les drapeaux, les bandes d'étoffes éclatantes couraient au front des fenêtres et des portes, plus loin, des drapeaux suspendus reliaient par des cordons de dentelles enroulées, et de toutes parts des drapeaux pontificaux, des oriflammes, des bannières. Trois arcs de triomphe étaient dressés sur le parcours, ils portaient des invitations au Sacré-Cœur.

Le cortège était composé de la Musique Municipale, des écoles, de la Société St-Joseph et de plusieurs autres institutions religieuses. Tout le clergé de St-Christophe entourait Mgr de Lydda qui présidait la cérémonie.

Le conseil municipal dans les personnes de ses principaux membres, faisait partie du cortège. La foule des fidèles fermait la marche.

A la nouvelle église les prières liturgiques ont été dites, pendant que le préfet consacrateur faisait le tour de l'édifice en bénissant.

Mgr Moutier est en suite monté en chaire. Tout le monde, connaît la parole chaleureuse du coadjuteur de Cambrai ; son zèle apostolique trouve toujours des accents imprévus et pleins d'ardente émotion, en présence d'une grande œuvre qu'il glorifie.

« Mes félicitations à votre ville, s'est-il écrié, elle reste ferme, inébranlable, magnifique, au milieu des défaillances si nombreuses qu'on a à déplorer ailleurs. » Cette phrase demeure gravée dans l'âme des assistants. Il ne l'oublieront pas ; il reste toujours du vénérable préfet, dans ces circonstances solennelles, quelques belles paroles, attestant et rappelant son passage. Après avoir félicité l'administration municipale, de ses soins dans le domaine religieux, les habitants, de leur présence, le clergé local, de son zèle, les pompiers, de leur concours, Mgr de Lydda a prononcé ces dernières et remarquables paroles : « L'édification d'une église est un monument de reconnaissance envers Dieu, digne d'une ville chrétienne comme Tourcoing ; c'est encore un monument d'expiation, aujourd'hui que l'impunité est devenue, non un mal particulier, mais un péché assistant. »

Le temps si consacré est un monument de reconnaissance envers Dieu, digne d'une ville chrétienne comme Tourcoing ; c'est encore un monument d'expiation, aujourd'hui que l'impunité est devenue, non un mal particulier, mais un péché assistant. Il ne l'oublieront pas ; il reste toujours du vénérable préfet, dans ces circonstances solennelles, quelques belles paroles, attestant et rappelant son passage. Après avoir félicité l'administration municipale, de ses soins dans le domaine religieux, les habitants, de leur présence, le clergé local, de son zèle, les pompiers, de leur concours, Mgr de Lydda a prononcé ces dernières et remarquables paroles : « L'édification d'une église est un monument de reconnaissance envers Dieu, digne d'une ville chrétienne comme Tourcoing ; c'est encore un monument d'expiation, aujourd'hui que l'impunité est devenue, non un mal particulier, mais un péché assistant. »

La cérémonie était terminée.

Le cortège s'est remis en marche pour revenir à l'église Saint-Christophe, aux chants de l'hymne :

Dieu de clémence
Dieu protecteur
Sauvez, sauvez la France
Au nom du Sacré-Cœur !

Un salut a été chanté à l'église Saint-Christophe. Un cœur en illumination fermant ces mots : Léo XIII, était suspendu au-dessus de l'autel. Une quête a été faite pour le nouvel édifice.

Le temps si consacré est un monument de reconnaissance envers Dieu, digne d'une ville chrétienne comme Tourcoing ; c'est encore un monument d'expiation, aujourd'hui que l'impunité est devenue, non un mal particulier, mais un péché assistant. Il ne l'oublieront pas ; il reste toujours du vénérable préfet, dans ces circonstances solennelles, quelques belles paroles, attestant et rappelant son passage. Après avoir félicité l'administration municipale, de ses soins dans le domaine religieux, les habitants, de leur présence, le clergé local, de son zèle, les pompiers, de leur concours, Mgr de Lydda a prononcé ces dernières et remarquables paroles : « L'édification d'une église est un monument de reconnaissance envers Dieu, digne d'une ville chrétienne comme Tourcoing ; c'est encore un monument d'expiation, aujourd'hui que l'impunité est devenue, non un mal particulier, mais un péché assistant. »

LES RÉCOLTES. — Mercredi, 5 mai, a eu lieu dans le lieu ordinaire de ses séances, l'assemblée générale de la société des agriculteurs du Nord.

Tous les renseignements apportés par les membres de la Société, ont lieu de se rassurer dans ce moment, et les espérances sont belles. Il n'en est pas moins constant qu'il faut qu'une température plus clémente, vienne rassurer tout à fait, et qu'il y ait quelques jours plus pour certains produits, telles que les avoines et les fèves par exemple.

MM. Claudrez d'Hazebrouck, Deleport-Bayart de Houbait, de la Ville de Roubaix, Trannin de Lambres, Renouard, Ladureau, ont donné des rapports très-satisfaisants. Les blés sont partout magnifiques.

Le vent du Nord et les gelées nocturnes ont retardé les progrès ; mais on comptait rien en core.

De sont les betteraves qui souffrent le plus, parce que les ensemencements ont été faits trop hâtivement en mars. Le temps sec et raide a contrarié la levée et permis aux insectes de l'éclaircir encore.

MM. Le Lavandier, Thomas, Desprez et Macarez, ont traité cette question en gens compétents, et leurs renseignements ne sont pas favorables à cette production si intéressante pour notre région.

Voici le programme de la soirée bachique offerte ce soir à ses membres honoraires par l'Orphéon Roubaisien :

Première partie. — 1. Chanson Espagnole, de L. Jouré, Chœur. — 2. Hymne au Printemps, MM. C. Dubois. — 3. Pôté d'Orphéon Roubaisien. — 4. Chansonnette de genre. S. Deroubaix. — 5. Sérénade, H. Bonic. — 6. Le Charbon, H. Bonic. — 7. Chansonnette comique, A. Cocheux.

Deuxième partie. — 1. Les Esprits de l'Air, Chœur. — 2. Robert Surcouf, MM. S. Ligeoille. — 3. Le Pain, MM. C. Dubois. — 4. Chansonnette de genre. S. Deroubaix. — 5. Le Rostir Blanc, de Joseph de Lecœur, H. Bonic. — 6. Le Piano sera tenu par M. Aurèle. — On commencera à 7 h. 1/2 précises.

Les artistes lillois à la villa Médicis

Nous empruntons au journal l'Infla le passage de son compte-rendu de la commission annuelle des pensionnaires français de la villa Médicis relatif aux artistes lillois, MM. Comerre et Cordonnier :

Parmi les peintures, le morceau capital de l'exposition, celui qui attire et retient tous les visiteurs, c'est le tableau de M. Comerre, pensionnaire de quatrième année. L'année dernière, M. Comerre, conformément aux conditions du programme académique, ne nous avait montré qu'une copie et une esquisse (le levée d'Ephraïm) d'un très-joli effet et d'une couleur douce et agréable ; cette fois, dans un ouvrage bien autrement important, l'artiste a déployé un ensemble de qualités remarquables. Il nous montre Samson au moment où, trahi par Dalia et surpris par les ennemis du peuple de Dieu, il cherche à se dégager des liens où il se sent pris. Il est à demi soulevé au pied d'un vaste lit très-bas ; trois ou quatre Philistins luttent contre lui, d'autres se grand nombre accourent du dehors et se bousculent pour venir en aide aux leurs. Samson a l'air hagard ; ses yeux fixes, démesurément ouverts, sont injectés de sang, sa face aux traits immobiles rappelle celle de la brute terrassée, vaincue et réduite à l'impuissance.

Dalia, sans voile, est debout à la tête du lit, épouvantée, étonnée, incertaine de l'issue de la lutte ; elle se recule comme cherchant à se réfugier derrière les lourdes tapisseries sur lesquelles elle s'appuie ; à ses pieds ses vêtements, des notes d'étoffes aux couleurs chatoyantes. Toute la partie supérieure du tableau est dans l'ombre : Samson, Dalia et le groupe des Philistins en pleine lumière.

Cette scène violente a l'aspect saisissant, la composition est habile, le dessin est une magnifique étude, un morceau d'une couleur et d'une touche énergiques, où la critique pourrait à peine reprendre quelques indications et quelques légères faiblesses de dessin ; par exemple, dans le bras gauche de Samson, saisi par les Philistins et retenu par eux. La Dalia nous plaît moins, la couleur en est terne et le charme en est détruit, aussi bien que le modèle, par des reflets exagérés et exprimés d'une façon peu heureuse. Tout le dessin et le modèle de ce cortège d'êtres humains, auraient besoin d'être revus et serrés ; là, l'expression des yeux ne sont en quelque sorte qu'indiqués. A notre humble avis, il semble que M. Comerre a mis et cherché trop de choses dans son tableau. Se sentant fort et capable de surmonter les difficultés les plus grandes, les a accumulées dans sa composition. Elle aurait certainement gagné à être plus simple.

Pourquoi, par exemple, ces amas d'étoffes au milieu desquels on se débat ? Ces vêtements, assez et qui pourraient être sacrifiés sans aucun inconvénient ? Le groupe des Philistins est énergique ; mais n'est-il pas un peu trop confus, et cela parce que le ton, la forme de chaque morceau est trop accentué. M. Comerre est un peintre, il a un vrai tempérament et il ne lui manque plus que de calmer sa fougue.

M. Cordonnier a tenu ce que prometait sa Salomé de l'an dernier. Son exposition se compose de deux œuvres qui méritent d'être mentionnées en mémoire de Jeanne d'Arc. L'un représente la Pucelle expirant ; elle est debout sur le bucher, attachée à une croix grossière à l'aide de cordes qui entourent son torse délicat ; ses bras, soulevés à la hauteur des épaules, retombent détaillés ; sa tête, soutenue par un cou charmant, s'incline sur l'épaule gauche. M. Cordonnier n'a pas conçu son héroïne telle qu'on se représente cette rude paysanne lorraine qui portait si légèrement la cuirasse de l'homme d'armes, enfourchait une selle grossière chargeait vigoureusement les Anglais et répondait si gaillardement aux Dunios et aux Xaintraillies. Il en a fait une jeune fille, presque une enfant aux formes délicates, indécises, respirant le charme et la grâce ; il l'a idéalisée.

Son bas-relief, divisé en trois parties, représente trois sujets de la vie de la Pucelle : Jeanne écoutant ses voix ; le sacre de Charles VII à Reims ; Jeanne faite prisonnière. Ces trois petites scènes sont composées avec beaucoup de goût et de simplicité, l'exécution en est large et libre.

SAINTE-QUENTIN. — Le Cercle républicain de Sainte-Quentin avait envoyé une couronne d'or à Victor Hugo.

A l'adresse qui accompagnait cet envoi, Victor Hugo a fait la réponse suivante :

5 mai 1880

« Le Cercle républicain de la ville de Sainte-Quentin, qui a rendu tant de si éminents services à la démocratie, m'envoie une couronne d'or.

Je m'incline.

« Les paroles me manquent devant une si haute marque d'estime venant d'un si noble ville.

« VICTOR HUGO »

— SAINT-RÉMY-BLANZY. — Les journaux de l'Aisne rapportent qu'à Saint-Rémy-Blanzay, on vient de faire une assez singulière découverte. Dans un petit bois appelé le Bois-de-Moloy, territoire de Saint-Rémy-Blanzay, des ouvriers sont occupés à extraire des grès et à abattre des arbres.

Il y a quelques jours, un hêtre de soixante ans était jeté à terre.

Quelle ne fut pas la stupefaction des ouvriers en apercevant sous les racines un squelette !

La première émotion passée, on réfléchit et